



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 7 novembre 2023, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 149-2023, modifiant le règlement 117-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 9-1-1.

Le règlement est disponible au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 14^e jour du mois de novembre 2023.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière